



**COMPTE-RENDU
SEANCE DU 26 FEVRIER 2015**

Le Conseil Municipal, réuni en séance ordinaire sous la présidence de Monsieur le Maire, le 26 février 2015.

Décide :
A L'UNANIMITE

Approbation du procès-verbal du 26 février 2015

Budget primitif de la Chambre Funéraire

Ouverture ligne de trésorerie

De contracter auprès de La Banque Postale, pour financer ses besoins de trésorerie pour la Ville, le renouvellement du crédit d'un montant de 500 000 Euro, aux caractéristiques susmentionnées.

- Durée : 364 jours maximum
- Taux d'intérêt : EONIA + marge de 1,27%
- Commission d'engagement : 0,15%
- Commission de mouvement : Néant
- Commission de non utilisation : 0,20%
- Paiement des intérêts : Trimestriel

Programme de travaux d'entretien sylvicoles 2015

De signer le programme correspondant pour un montant de dépenses prévisionnelles de 7 670,00 € H.T.

Subventions associations

Article	Nom de l'Organisme	Objet	Montant	Vote
6574	Les Trouvères du Tillet	Subvention annuelle	600 €	Unanimité
6574	Les Amis de Laer	Subvention annuelle	1 568 €	Unanimité
6574	Vie et Culture	Subvention annuelle	839 €	Unanimité
TOTAL CULTUREL			3 007 €	
6574	La prévention routière	Subvention annuelle	80 €	Unanimité
6574	Amicale des donneurs de sang	Subvention annuelle	466 €	Unanimité
6574	Amicale des sapeurs pompiers	Subvention annuelle	3 000 €	Unanimité
6574	Les 4 printemps	Subvention annuelle	3 911 €	Unanimité
6574	Les jardins familiaux	Subvention annuelle	550 €	Unanimité
6574	CLCV	Subvention annuelle	1 408 €	Unanimité
6574	APSG	Subvention de fonctionnement 1er acpte	25 000 €	Unanimité
6574	SOLISENIORS	Subvention annuelle	25 000 €	Unanimité
6574	AUPAP	Subvention annuelle	250 €	Unanimité

TOTAL SOCIAL			59 665 €	
6574	UNSS collège René Cassin	subvention annuelle	2 000 €	Unanimité
6574	judo club	1er acompte	3 500 €	Unanimité
6574	Handball	1er acompte	3 500 €	Unanimité
6574	ASG Athlétisme	1er acompte	3 500 €	Unanimité
6574	SE Nautique	1er acompte	3 500 €	Unanimité
6574	Tennis	1er acompte	5 000 €	Unanimité
6574	SC Foot	1 er acompte	3 500 €	Unanimité
6574	Badminton	1er acompte	1 200 €	Unanimité
6574	Boxe	1er acompte	400 €	Unanimité
6574	ALTITUDE 3000	Subvention annuelle	100 €	Unanimité
6574	Handball	aide à la licence reliquat	45 €	Unanimité
TOTAL SPORT			26 245 €	

TOTAL GENERAL 88 917 €

Subvention particulière Ville Vie Vacances 2015

De soutenir l'association A.P.S.G. à hauteur de 1 500 € pour un séjour à vocation pédagogique et préventive (vie en collectivité, rompre l'isolement du quartier). Ce séjour se déroulera du samedi 18 au samedi 25 juillet 2015 (soit 7 nuitées) et concernera 7 adolescents dont 4 garçons et 3 filles accompagnés d'un éducateur spécialisé et d'un animateur BAFA. Ces jeunes séjourneront à la Pignade (Charente-Maritime).

Promotion de la chanson française avec le spectacle du « Tourdion »

De promouvoir la « chanson française » en organisant le samedi 16 mai 2015 – salle Voltaire à 20H30, un spectacle intitulé « la Fête en chansons » avec le groupe « TOURDION ».

Le montant du contrat s'élève à 2 100 € net et ce contrat définit dans ses différents articles les obligations de l'organisateur quant à l'organisation générale du spectacle.

L'ouverture de la régie « spectacle » pour la vente d'environ 250 billets d'entrée est prévue.

Les tarifs sont les suivants :

- 8 € pour les adultes
- 4 € pour les enfants de moins de 12 ans

Accueil périscolaire – Convention de gestion

De signer une convention de gestion avec la Communauté de Communes qui a délibéré le 24 février 2015 concernant le service périscolaire à la ville de Guénange. La compétence « périscolaire » est transférée à l'E.P.C.I. Arc Mosellan depuis le 12 août 2013 et il convient de préciser les modalités de la délégation.

Accueil de loisirs ados 2015

D'adopter un tarif à la journée de 5, 10 ou 15 € en fonction des animations quotidiennes concernant l'accueil de loisirs pour les adolescents au Centre Social Municipal Louise Michel du 13 au 17 avril et du 20 au 24 avril 2015.

La première semaine sera consacrée à la découverte des sports et une sortie piscine le mercredi 15 avril 2015. La seconde semaine sera orientée vers les grands jeux et une sortie cinéma le 22 avril 2015.

Recrutement d'agents contractuels sur des emplois non permanents pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité

- D'autoriser le Maire à recruter des agents contractuels pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité dans les conditions fixées par l'article 3 alinéa 1 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée pour une période de 12 mois maximum pendant une même période de 18 mois.
- De charger le Maire de la constatation des besoins concernés ainsi que de la détermination des niveaux de recrutement et de rémunération des candidats selon la nature des fonctions et de leur profil. La rémunération sera limitée à l'indice terminal du grade de référence.
- De prévoir à cette fin une enveloppe de crédits au budget.

Recrutement d'agents contractuels sur des emplois non permanents pour faire face à un besoin lié à un accroissement saisonnier d'activité (en application de l'article 3 - 2° de la loi n°84-53 du 26/01/1984)

- D'autoriser le Maire à recruter des agents contractuels dans les conditions fixées par l'article 3-1 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée pour remplacer des fonctionnaires ou des agents contractuels momentanément indisponibles.
- De charger le Maire de la détermination des niveaux de recrutement et de rémunération des candidats retenus selon la nature des fonctions concernées, leur expérience et leur profil. La rémunération sera limitée à l'indice terminal du grade de référence.
- De prévoir à cette fin une enveloppe de crédits au budget.

Recrutement d'agents contractuels de remplacement (en application de l'article 3-1 de la loi n° 58-53 du 26.01.1984)

- D'autoriser le Maire à recruter des agents contractuels dans les conditions fixées par l'article 3-1 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée pour remplacer des fonctionnaires ou des agents contractuels momentanément indisponibles.
- De charger le Maire de la détermination des niveaux de recrutement et de rémunération des candidats retenus selon la nature des fonctions concernées, leur expérience et leur profil. La rémunération sera limitée à l'indice terminal du grade de référence.
- De prévoir à cette fin une enveloppe de crédits au budget.

à 22 voix pour et 6 abstentions

Budget primitif de la ville

Cession de droits - Bail emphytéotique - SNI

Procéder à ladite cession

Régulariser ce dossier administrativement auprès des services notariaux concernés par la cession.

Suite à la délibération du Conseil Municipal du 23 janvier 2014 et suite au bail emphytéotique du 30 septembre 1993 que la ville avait signé avec la société SNI (Société Nationale Immobilière) Nord-Est, 4 rue Saint Charles à Metz, il est proposé au Conseil Municipal de délibérer à nouveau et d'ajouter un terme sur la condition de vente. Ce bail concerne les terrains cadastrés section 18 parcelle 243, section 2 parcelles 336 et 339 d'une surface respective de 914 m², 56 m² et de 1047 m² soit 20,17 ares.

La ville percevra une indemnité relative aux droits acquis sur les constructions. L'estimation des services de la division Domaine s'élève à 410 000 €. Il est proposé au Conseil Municipal de céder ces droits à hauteur de 240 000 € nets acquéreur (soit 11 898 €/are). Pour information, l'estimation de l'acquéreur d'une parcelle individuelle s'élève actuellement à 13 500 €/are H.T. sur Guénange.

Les frais liés aux actes notariés seront à la charge de la S.N.I.

à 22 voix pour et 6 voix contre

Fixation des taux d'imposition des trois taxes

D'adopter le taux d'imposition des trois taxes qui devront être recouvertes par la commune pour l'exercice 2015.

	Bases d'imposition effectives 2014	Bases d'impositions prévisionnelles 2015	Taux	Produit fiscal 2015 attendu à taux constant en euro
Taxe d'habitation	5 573 515	5 670 000	13,36	757 512
Foncier bâti	4 434 927	4 475 000	14,60	653 350
Foncier non bâti	20 421	21 500	55,54	11 941
TOTAL				1 422 803

Garantie d'emprunt Batigère

De faire appliquer une garantie d'emprunt à hauteur de 100 % pour le remboursement d'un Prêt d'un montant total de 7 788 000,00 € souscrits par l'Emprunteur auprès de la Caisse des dépôts et consignations.

Ce Prêt constitué de deux Lignes du Prêt est destiné à financer la réhabilitation de 227 logements à Guénange, quartier SAMEC-REPUBLIQUE (2^{ème} tranche).

Pour le Maire
L'adjointe,
Nathalie CEDAT-VERGNE